



# SYNDICAT DEPARTEMENTAL de la PROPRIETE PRIVEE RURALE de LOIRE-ATLANTIQUE

Maison de l'Agriculture – Rue Pierre Adolphe Bobierre – 44939 NANTES Cedex 9  
[prr44@ymail.com](mailto:prr44@ymail.com) ☎ 02 40 16 36 25 [www.propriete-rurale44.com](http://www.propriete-rurale44.com)

**Permanence : le mardi de 10h00 à 12h30 et de 14h à 16h30**

Nom ..... Prénom .....

Adresse correspondance .....

Téléphone ..... Portable .....

Votre adresse : e-mail ..... Année de naissance .....

Surface **totale et exacte**, par communes et surfaces (terres, prés...) :

Commune

Surface

..... I.....  
..... I.....  
..... I.....  
..... I.....  
..... I.....

Surface totale de votre propriété en Loire-Atlantique (ou communes limitrophes)   
(Joindre une annexe si nécessaire)

## **ADHESION 2024**

Propriétaire & usufruitier : cotisation proportionnelle à la surface, **assurance Responsabilité Civile incluse**

ATTENTION :

*L'assurance RC couvre l'ensemble des terres, y compris les bois et les étangs dans la limite de 10% de la surface totale déclarée*

- Pour une surface jusqu'à 20 hectares : cotisation forfaitaire minimum = 63,00 €
- + 1,60 € par Ha supplémentaire jusqu'à 200 Ha
- + 1 € par Ha supplémentaire de 201 à 300 ha
- + 0.50 € par hectare au-delà de 301ha

€

Montant de la cotisation :

Chèque à établir à l'ordre de : **SDPPR44**

(Merci de nous contacter pour calculer la cotisation)

***Cette cotisation est déductible des revenus fonciers ruraux.***

*(Merci de joindre une enveloppe timbrée avec votre règlement pour recevoir votre justificatif).*

Date et signature :

## **Revue bimestrielle de la « PROPRIETE PRIVEE RURALE »**

Abonnement facultatif mais vivement recommandé par votre syndicat. Vous pourrez ainsi suivre tous nos combats, l'actualité de la Propriété Privée Rurale, et aurez une mine d'information vous aidant à gérer, connaître, administrer et transmettre votre patrimoine.

Prix spécial pour les adhérents : 51 € annuel (au lieu de 78 € pour les non-adhérents).

**À régler séparément à par chèque à l'ordre : F. N. P. P. R. et à adresser à :**

**La Propriété Privée Rurale - Service Abonnements – 31, rue de Tournon – 75006 PARIS**

# **SYNDICAT DEPARTEMENTAL de la PROPRIETE PRIVEE RURALE de Loire-Atlantique**

Membre de la Fédération Nationale de la Propriété Privée Rurale, le SDPPR 44 vous informe et vous représente au niveau départemental, régional et national.

**Le SDPPR 44 est le seul syndicat professionnel indépendant représentant :**

## **la Propriété Privée Rurale, qui est présent pour vous**

**Défendre, Conseiller, Informer, Aider Sensibiliser et Représenter**

Le SDPPR 44 informe et conseille les propriétaires ruraux sur tout ce qui concerne leurs relations avec les exploitants agricoles, le voisinage, et l'Administration :

- ^ par les bulletins diffusés auprès de ses adhérents (2 fois par an),
- ^ par des conseils individuels lors des permanences ou par courrier ou par mail,
- ^ par 2 réunions annuelles : une réunion d'information en Juin et l'A.G. à l'automne.

Le SDPPR 44 aide aussi les propriétaires ruraux :

- ^ pour les calculs des fermages et la rédaction des différents baux,
- ^ pour la rédaction de courriers spécifiques ou personnalisés,
- ^ pour les litiges conduisant aux Tribunaux Paritaires des Baux Ruraux (TPBR).

Le SDPPR 44 est, au niveau local, l'interlocuteur des propriétaires auprès :

- ^ des pouvoirs publics (Préfecture, services de l'Etat, Département),
- ^ des partenaires des propriétaires (syndicats d'exploitants -agricoles, viticoles ou piscicoles-, chasseurs, pêcheurs, propriétaires de marais, d'étangs, etc)

Le SDPPR 44 siège dans différents organismes ou commissions tels que :

**SAFER :** Société dotée de pouvoirs réglementaires lui permettant d'intervenir de façon autoritaire sur le marché foncier (préemption, révision de prix) là aussi, nous défendons le propriétaire en veillant à limiter les dérives.

**Chambre d'Agriculture :**

Les propriétaires sont les premiers contributeurs au budget de cette chambre consulaire. Dans la limite de leur représentativité réglementée, nos élus y défendent les intérêts de la Propriété Privée.

**CDOA :** Commission Départementale d'Orientation Agricole : elle donne son avis sur les demandes d'autorisation d'exploiter. Nous y défendons la position du propriétaire quant au choix du preneur.

**CDCEA :** Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricole, PLU...

etc

**En Loire-Atlantique, nous comptons environ 60 000 propriétaires bailleurs**

Conformément à la loi Informatique et Liberté, vous pouvez obtenir des informations nominatives

**Maison de l'Agriculture – Rue Pierre Adolphe Bobierre – 44939 NANTES Cedex 9**

[pvr44@gmail.com](mailto:pvr44@gmail.com)

☎ 02 40 16 36 25

[www.propriete-rurale44.com](http://www.propriete-rurale44.com)

*Permanence : le mardi de 10h00 à 12h30 et de 14h à 16h30*